

**EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE**

OBJET: Stationnement Bus BGE Franche Comté

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande de Madame BILLAUDEL

CONSIDERANT que pour permettre l'organisation et le bon déroulement de l'organisation, il est nécessaire de réglementer le stationnement.

**ARRETE**

**Article 1er :** Le stationnement de tous véhicules étrangers à l'organisation du salon des services à la personne sera interdit sur 6 places de stationnement.

**LE MERCREDI 7 JUIN 2023 DE 8H00 A 12H00.**

**Article 2 :** Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

**Article 3 :** La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
- Madame BILLAUDEL

ARBOIS, le 24 janvier 2023  
Madame La Maire

po  
Valérie DEPIERRE

